

Date de convocation : 02/07/2020

Date d'affichage : 16.07.2020

Séance du 10 juillet 2020 à 19 heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Éric SANDRAZ, Maire.

Nombre de conseillers :

Elus : **11**
En exercice : **11**
Présents : **09**
Absents : **02**

Présents : BOUCHET Anne-Laure, CARRON Olivier, FLAMMIER Gisèle, GENOUX Joël, RAFFIN Vincent, RODEGHIERO Chantal, SERVIERE Martine, CORNELOUP Alain

Absents : BELINGHERI Christine, GLADCZUK Nathalie

Secrétaire de séance : Olivier CARRON.

Le quorum de **6** présents étant atteint la séance a été ouverte.

Point n° 1 de l'ordre du jour

Délibération n°2020-37 : Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Le Maire,

Procède à l'appel nominal des membres du conseil,

Dénombrer les conseillers présents et,

Constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Rappelle qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mme Martine SERVIERE et Mr Alain CORNELOUP pour les plus âgés et Mme Anne Laure Bouchet et M Vincent RAFFIN pour les plus jeunes.

Le Maire,

Invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il rappelle qu'en application des articles L.288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret,

Il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restants à attribuer et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Indique que conformément à l'article L.284 du code électoral, le conseil municipal doit élire 1 délégué et 3 suppléants.

Résultat du 1^{er} tour de scrutin à l'élection des délégués :

- Mr. SANDRAZ Eric

Résultat du 1^{er} tour de scrutin à l'élection des suppléants :

- M CORNELOUP Alain
- M GENOUX Joël
- Mme BOUCHET Anne Laure
-

Monsieur Le Maire termine la séance en déclarant élus en qualité de délégués : Mr. SANDRAZ Eric et en qualité de suppléants : M CORNELOUP Alain, Mr GENOUX Joël., Mme BOUCHET Anne Laure.

À l'unanimité

